

Sierra Leone



Objectifs principaux

- Offrir une protection internationale et une assistance humanitaire élémentaire aux réfugiés libériens.
- Faciliter le rapatriement des réfugiés libériens qui optent pour un retour dans la sécurité et la dignité ; diffuser des informations sur la situation sécuritaire et les conditions de vie au Libéria.
- Promouvoir l'intégration sur place, la naturalisation ou la réinstallation pour les réfugiés libériens qui vivent en Sierra Leone depuis les années 90 et ne souhaitent pas regagner leur pays d'origine.
- Renforcer la capacité du Gouvernement sierra-léonais à gérer les affaires de réfugiés, après l'adoption et la mise en œuvre d'une législation nationale sur les réfugiés, notamment en appuyant la mise en service effective des nouvelles structures gouvernementales.

- En collaboration avec le Gouvernement et d'autres partenaires, s'employer à favoriser la réintégration des rapatriés sierra-léonais dans l'optique d'une cessation progressive puis complète des interventions de l'UNHCR (c'est-à-dire d'un transfert des activités d'assistance aux acteurs de l'aide au développement après le rétablissement des structures nationales de protection).

Chiffres prévisionnels		
Population	Janv. 2005	Déc. 2005
Libéria (réfugiés)	50 000	24 000
Rapatriés sierra-léonais	30 000	0
Total	80 000	24 000

Total des besoins : 25 043 136 dollars E.-U.

Environnement opérationnel

Faits nouveaux

En 2004, la stabilité politique et la restauration progressive de l'autorité de l'État ont permis à 30 000 réfugiés sierra-léonais supplémentaires de regagner le pays. Au 31 juillet 2004 – soit au terme de l'opération de retour organisé lancée en 2001, quelque 280 000 Sierra-Léonais avaient regagné leurs foyers, dont 180 000 avec l'aide de l'UNHCR.

La réduction progressive du nombre de soldats de la MUNSIL, qui est passé de 16 000 en 2003 à 5 000 à la fin de l'année 2004 (et devrait descendre à 3 250 au milieu de l'année 2005) témoigne de l'effort massif des autorités gouvernementales pour rétablir leur contrôle sur le pays, tout comme le fonctionnement jusqu'à présent satisfaisant du Tribunal spécial des Nations Unies pour la Sierra Leone.

Contraintes

Le réseau routier est dans un état déplorable, en particulier dans les principales régions de retour, ce qui affecte à la fois les opérations de rapatriement et les activités de réintégration. De nombreux tronçons sont quasiment impraticables pendant la saison des pluies, particulièrement intense de juin à septembre. Malheureusement, ces mauvaises conditions de circulation, ainsi que d'autres problèmes infrastructurels associés, devraient persister au cours de l'année 2005 et au-delà.

Concernant le programme de réintégration en Sierra Leone, le principal problème social auquel sont confrontés les rapatriés réside dans le manque de perspectives d'emplois stables et formels pour les jeunes hommes.

Stratégie

Rapatriés sierra-léonais

L'UNHCR a conclu son opération de rapatriement organisé et librement consenti des réfugiés sierra-léonais à la fin juillet 2004 et entend mettre un terme à son programme de réintégration en décembre 2005. Le rôle de défense de la cause joué

par l'Organisation dans le but d'assurer la transition entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement par le biais de la stratégie dite des « 4R » a porté ses fruits. Dans ce cadre, notons la présence de l'Équipe d'appui transitoire du PNUD dans les bureaux extérieurs de l'UNHCR, destinée à garantir la continuité des interventions. Les efforts de réintégration de l'UNHCR se concentrent sur le regroupement et la mise en relation des travaux déjà entrepris avec les programmes à long terme des acteurs de l'aide au développement. C'est pourquoi l'Organisation ne financera de nouveaux projets en 2005 que si elle a la certitude qu'ils s'achèveront avant la fin de l'année.

Rapatriement des réfugiés libériens

En 2005, l'UNHCR concentrera ses efforts en Sierra Leone sur la poursuite du rapatriement assisté des réfugiés libériens tout au long de l'année. Puis, après les élections au Libéria, prévues pour la fin 2005, l'Organisation lancera la phase de promotion du rapatriement librement consenti des réfugiés libériens résidant dans les huit camps de Sierra Leone. Les capacités du bureau extérieur de Zimmi seront renforcées pour répondre aux besoins de l'opération de rapatriement librement consenti, car la majorité des rapatriés transiteront par ce site. Quelque 24 000 réfugiés libériens devraient regagner leur pays au cours de l'année.

Prise en charge des réfugiés libériens restant dans les camps

Les normes de protection et d'assistance en faveur des réfugiés demeurant dans les camps seront maintenues et feront l'objet d'un suivi rigoureux en 2005. Des efforts seront poursuivis pour garantir la distribution régulière de protections hygiéniques aux femmes et aux jeunes filles âgées de 14 à 54 ans dans tous les camps de réfugiés (plus de 17 500 lots ont été distribués en 2004). En 2004, les femmes étaient représentées à environ 40 per cent dans les divers comités de réfugiés, et cet acquis sera encore développé en 2005.

La prestation de services continue dans les camps sera rationalisée à mesure que le nombre de réfugiés hébergés diminuera. Le regroupement des populations restant dans le pays sera envisagé en temps voulu et entraînera peut-être la fermeture de certains camps. L'UNHCR continuera à prendre en compte les besoins des communautés d'accueil

sierra-léonaises. La restitution des terres à leurs propriétaires d'origine et le transfert des infrastructures des camps aux communautés d'accueil feront l'objet d'une planification rigoureuse, en concertation avec les autorités gouvernementales et locales.

Autres réfugiés libériens

L'UNHCR prodiguera une assistance juridique au groupe résiduel de réfugiés libériens (arrivés en Sierra Leone dans les années 90) et œuvrera en faveur de leur intégration sur place. Au début de l'année 2004, le Gouvernement a décidé de poursuivre l'instauration de la législation sur les réfugiés, en s'appuyant sur un modèle de projet de loi sur la protection des réfugiés fourni par l'UNHCR. En partant du principe que la loi sera promulguée avant la fin de l'année 2004, l'année 2005 sera la première année complète de fonctionnement des nouvelles structures gouvernementales instaurées pour gérer les affaires de réfugiés, conformément aux obligations incomptes au Gouvernement sierra-léonais en vertu des conventions sur les réfugiés des Nations Unies et de l'OUA. Ces structures comprendront : 1) une Autorité nationale pour les réfugiés, formée de hauts fonctionnaires et chargée de la définition des politiques ; 2) un organe exécutif (la Commission nationale pour l'action sociale), responsable des questions opérationnelles et de la détermination du statut de réfugié en première instance ; et 3) un Comité de recours. Le modèle de projet de loi confère à l'UNHCR un rôle consultatif auprès de ces trois structures. En 2005, la principale fonction de l'Organisation consistera à promouvoir la constitution de capacités locales de protection et d'assistance, en appuyant la mise en œuvre de la loi nationale sur les réfugiés et en aidant les nouvelles structures gouvernementales à devenir pleinement opérationnelles et à assumer la prise en charge des problèmes de réfugiés. La constitution de capacités au niveau de la société civile et des ONG locales viendra compléter ce processus.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

En 2005, l'effectif de l'UNHCR en Sierra Leone comprendra 174 personnes (32 fonctionnaires internationaux et 142 collaborateurs nationaux), assistées



Retour au pays, dans la région de Kenema. UNHCR / N. Behring

par des Volontaires des Nations Unies et des consultants/agents détachés. Les opérations seront menées depuis six bureaux situés à Freetown, Kenema, Bo, Koidu, Zimmi et Kailahun. Le bureau de Kambia sera fermé à la fin du mois de décembre 2004 du fait de l'achèvement de l'opération de rapatriement et de réintégration des réfugiés sierra-léonais dans ce district.

Coordination

Pour l'exécution de ses programmes, l'UNHCR collaborera avec son homologue gouvernemental, la Commission nationale pour l'action sociale, 15 ONG internationales, trois ONG nationales et une organisation gouvernementale. L'UNHCR continuera à faciliter la présence sur le terrain d'acteurs de l'aide au développement, tels que la Banque mondiale et l'Équipe d'appui transitoire du PNUD, en mettant à leur disposition des locaux et des équipements de communication dans ses bureaux extérieurs. Dans la plupart des régions de retour, des projets de renforcement de l'autonomie communautaire ont été mis en œuvre dans le cadre de la stratégie des « 4R ». En prévision de son

désengagement de cette stratégie, l'UNHCR a déjà opéré un transfert réussi de certaines de ses responsabilités à des acteurs de l'aide au développement, dans le cadre de plusieurs initiatives multilatérales (Nations Unies, Banque mondiale, Banque africaine de développement, Gouvernement, UE, DFID et autres). L'Organisation a également apporté une contribution modeste à la constitution de capacités d'ONG nationales et internationales. L'UNHCR collabore avec le Gouvernement, représenté par les ministères concernés, en fournissant un appui aux infrastructures et un soutien logistique.

Bureaux	
Freetown	
Bo	
Kailahun	
Kenema	
Koidu	
Zimmi	

Partenaires	
Organismes gouvernementaux	
Commission nationale pour l'action sociale	
Service sierra-léonien des routes	
ONG	
<i>African Concern</i>	
<i>African Development and Emergency Organization</i>	
<i>American Refugee Committee</i>	
<i>Arch Diocesan Development Office</i>	
<i>Bo Pujehun Rural Development Associates</i>	
Caritas Kenema	
<i>Christian Children's Fund Inc.</i>	
Comité international de secours	
Croix-Rouge sierra-léonaise	
<i>Environmental Foundation for Africa</i>	
Fédération luthérienne mondiale	
<i>International Medical Corps</i>	
<i>OXFAM International</i>	
<i>Peace Winds (Japon)</i>	
Services de secours catholiques	
<i>Talking Drum Studio</i>	
Vision mondiale - International	
Autres	
<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>	

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Programme annuel
Protection, suivi et coordination	5 803 912
Abris / autres infrastructures	193 983
Activités génératrices de revenus	123 394
Appui opérationnel (aux partenaires)	2 608 695
Assainissement	574 534
Assistance juridique	296 983
Besoins domestiques	1 259 267
Eau	853 180
Education	3 600 511
Production vivrière	224 826
Santé	739 071
Services communautaires	2 266 746
Sylviculture	137 912
Transport / logistique	3 056 862
Vivres	90 992
Total des opérations	21 830 868
Appui au programme	3 212 268
Total	25 043 136

Sierra Leone